

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Comité Syndical
du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

Séance du jeudi 24 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à 9 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil d'Entrechaux, sous la présidence de Monsieur Jean-François PERILHOU, Président. Ce comité syndical fait suite à une première réunion tenue le 17 octobre à 9 heures n'ayant pas permis de réunir le quorum. Cette seconde réunion est donc libérée des règles liées au quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS (9) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (2) :
BERARD Jean, GEEL Cyrille

Pays d'Orange en Provence (0) :

Communauté de Communes Vaison Ventoux (3) : PERILHOU Jean-François, RAINERI Gérard, ROUX Alexandre

Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (4) : CHARRASSE Daniel, CORNAND Jean Jacques, DONZE André, GIRARD Elie

Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (0) :

Communauté de Communes Ventoux Sud (0) :

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (0) :

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR (0) :

EXCUSES (5) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (1) :
ESPENON Evelyne

Pays d'Orange en Provence (2) : CAMBON Alexandra, MARQUOT Xavier

Communauté de Communes des Baronnie en Drôme Provençale (1) : PEYRON Roland

Communauté de Communes Vaison Ventoux (0) :

Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (1) :
FLAGEAT Patrice

NOMBRES DE MEMBRES

En exercice : 41

Qui ont pris part à la Délibération : 8

Date de la convocation : le 17/10/2024

Date d'affichage : le 17/10/2024

Objet :

N° 2024-23

Recours à l'emprunt

**Contrat de prêt auprès
de la Caisse Régionale
de Crédit Agricole
Mutuel Alpes
Provence**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture

Loi du 5 avril 1884 - Article 56

Secrétaire de séance :

M. Alexandre ROUX

Monsieur le Président expose :

La mise en œuvre du programme de travaux en urgence acté par délibération n°2024-20 relative à l'approbation du programme prévisionnel de travaux de reprise d'ouvrages de protection contre les inondations à mener en procédure d'urgence en accord avec les décisions modificatives du budget, il est proposé d'acter le recours à un emprunt d'un montant de 300 000€ auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence.

Afin de tenir compte du retour tardif de la demande de subvention adressée au titre du FRPRNM prévu en février 2025, il est proposé de recourir à un emprunt permettant un remboursement anticipé total ou partiel.

- Montant du prêt : 300 000€
- Durée : 120 mois
- Taux d'intérêt annuel fixe : 3.6%
- Périodicité : trimestrielle
- Indemnités de remboursement anticipé : 1% du montant remboursé

Le projet de contrat de prêt est annexé à la présente délibération.

Dans ce contexte et sur avis favorable du Bureau, Monsieur le Président propose au Comité Syndical d'approuver le projet de contrat de prêt d'un montant de 300 000€ auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence.

.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis du bureau du 8 octobre 2024,

Vu la note transmise aux délégués,

Vu l'exposé de Monsieur le Président en séance,

Vu le résultat du vote,

A l'unanimité

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le 29/10/2024

ID : 084-200044402-20241024-2024_23-DE

APPROUVE le recours à l'emprunt d'un montant de 300 000€ auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence,

APPROUVE le projet de contrat de prêt proposé par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence présentant les caractéristiques suivantes :

- Montant du prêt : 300 000€
- Durée : 120 mois
- Taux d'intérêt annuel fixe : 3.6%
- Périodicité : trimestrielle
- Indemnités de remboursement anticipé : 1% du montant remboursé

AUTORISE Monsieur le Président à accomplir et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Alexandre ROUX

Le Président,
Jean-François PERILHOU

